CCPEVA le mag

#18 | Novembre 2026

Magazine de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance



07 Rencontre

Office de tourisme intercommunal : l'expérience du terrain au service d'une ambition collective

08 Engagement

Un nouveau réservoir pour sécuriser les besoins en eau potable

16 Repère

Enseignes et publicité, les règles sur notre territoire

L'EAU, *une ressource précieuse et vulnérable*

cc-peva.fr

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'ÉVIAN VALLÉE D'ABONDANCE

Sommaire







04 ***Quoi de neuf ?***
Une semaine européenne pour sensibiliser à la réduction des déchets
Territoires 2050 : imaginer les futurs possibles du territoire
École dehors : une reprise dans les écoles du territoire
Le planning France services évolue
Préparer l'économie de montagne de demain
Campus connecté du Léman
Programme à venir pour le campus
Taxe de séjour : modalités de paiement pour les hébergeurs

07 ***Rencontre***
Office de tourisme intercommunal : l'expérience du terrain au service d'une ambition collective

08 ***Engagement***
Un nouveau réservoir pour sécuriser les besoins en eau potable

10 ***Dossier***
L'eau, une ressource précieuse et vulnérable

16 ***Repère***
Enseignes et publicité : les règles sur notre territoire

18 ***Actions***
France services : un coup de pouce pour vos démarches du quotidien
Changer les habitudes, préserver demain : la mission des ambassadeurs du tri
Biodéchets : bien trier pour mieux valoriser

19 ***Découvrir***
Le patrimoine se raconte au fil de l'eau

20 ***Moments forts***
Franc succès pour les journées européennes du patrimoine
Une rentrée placée sous le signe de la mobilité
« Curieux par nature » : grandir au contact du vivant
Station patrimoine : un premier été réussi !
Forum santé : la prévention santé en action
Chemin des Bords de Dranse : un itinéraire entretenu et valorisé

22 ***Infos pratiques***
Votre territoire a fait grandir son réseau
Le service transport à la demande
ÉVA'Délo facilite l'accès au vélo électrique

VOS ÉLUS
dans cette édition



Édito
Régis Bened
Président



Engagement - Dossier
Maxime Julliard
7ème vice-président
Gestion de l'eau et assainissement



Rencontre
Joël Grandcollot-Bened
5ème vice-président
Organisation et gestion des mobilités

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'ÉVIAN VALLÉE D'ABONDANCE

Directeur de la publication : Régis Bened | Rédaction : service communication CCPEVA, agencereciproque.fr
Mise en page : agence**reciproque**.fr | Photos : ©CCPEVA, ©AdobeStock, ©Yvan Tisseyre, ©société CSP, ©Arnaud Caillou / L'oeil Témoin, ©Florian Legrand | Imprimé à 23680 exemplaires par l'imprimerie Courand
ISSN : 2606-5916 - 2ème semestre 2026



Chères habitantes, chers habitants,

Depuis le début de ce mandat, j'observe ce qui fait la richesse de notre territoire : ses paysages, son patrimoine, le dynamisme de ses communes et l'engagement de celles et ceux qui y vivent. Ce magazine vous propose de découvrir plus concrètement les missions de la CCPEVA et les services qui rythment votre quotidien. L'eau, les déchets, les transports ou le patrimoine sont autant de sujets qui touchent directement à notre qualité de vie et à l'avenir de notre territoire.

Ces six premiers mois ont renforcé une conviction : pour prendre les bonnes décisions, il est essentiel d'être à l'écoute du terrain, comprendre les attentes et tenir compte des réalités de chacun.

La préservation de notre environnement en est une illustration.
La sécheresse qui s'est prolongée jusqu'à la fin du mois d'octobre nous rappelle que l'eau, malgré sa place dans nos paysages et notre identité, reste une ressource fragile. Sa préservation est une priorité qui passe aussi par nos habitudes quotidiennes. Le tri des déchets en est un autre exemple : mieux trier permet de limiter les erreurs et les surcoûts, tout en réduisant notre impact sur l'environnement.

Préserver notre patrimoine, c'est aussi faire vivre son histoire.
Avec l'ouverture de Station patrimoine à la Buvette Cachat, Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP), chacun peut découvrir les richesses de nos communes, comprendre leur histoire et transmettre cet héritage aux générations futures.

La préservation de notre territoire, c'est aussi proposer des services utiles.
La qualité des services se mesure aussi à l'attention portée aux personnes. Les témoignages positifs des usagers de France Services, notamment sur l'accueil et l'accompagnement proposés par les agentes, montrent combien cette présence de proximité est précieuse. Je tiens à saluer leur engagement, qui facilite concrètement les démarches de nombreux habitants.

La mobilité reste, elle aussi, au cœur des préoccupations. Les nouvelles offres de transport font évoluer les pratiques, et chacun a besoin de temps pour se les approprier. Les premiers mois permettront d'en mesurer la fréquentation, de repérer les améliorations possibles et d'adapter les services aux besoins réels.

Au fil de ces premiers mois, je retiens surtout l'importance du dialogue et de la confiance. Les défis sont nombreux, qu'il s'agisse de préserver nos ressources, de faciliter les déplacements ou de valoriser notre patrimoine. Nous les aborderons en restant attentifs aux attentes des communes et des habitants.

J'espère que la lecture de ce magazine vous permettra de découvrir tout ce qui contribue à faire la singularité de notre territoire.

Régis Bened, Président de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance

Une semaine européenne pour sensibiliser à la réduction des déchets

Comme chaque année, la communauté de communes participe à la Semaine européenne de la réduction des déchets (SERD), du 21 au 29 novembre.

Cette année, nos ambassadeurs du tri mettent l'accent sur le compostage et les biodéchets. L'objectif : sensibiliser le public grâce à des animations sur le territoire et à leur présence sur les marchés ou en déchetterie !

Découvrez le programme complet sur *cc-peva.fr*



L'INFO

Territoires 2050 : imaginer les futurs possibles du territoire

La CCPEVA a organisé le deuxième atelier de la démarche Territoire 2050, menée dans le cadre de l'exercice Transition(s) 2050 de l'ADEME.

Près de **40 élus et acteurs locaux** ont travaillé à la déclinaison des quatre scénarios nationaux menant à la neutralité carbone en 2050 à l'échelle du pays d'Évian – vallée d'Abondance. Le travail va se poursuivre dans les prochains mois avec la remise des récits prospectifs locaux d'ici la fin de l'année.

A l'échelle du territoire, les réflexions sur la transition vont se poursuivre avec notamment la création d'un groupe de travail nommé "Trajectoire Climat".







École dehors : une reprise dans les écoles du territoire

La CCPEVA réitère son cycle « École dehors », pour la quatrième année consécutive.

10 classes

9 nouvelles enseignantes accompagnées

6 enseignantes en autonomie

500 enfants bénéficiant du programme

Le programme École dehors s'inscrit dans la politique de préservation de la biodiversité portée par la CCPEVA, notamment au sein du Contrat Territorial Espaces Naturels Sensibles (CTENS). Il est financé par la collectivité et avec le soutien financier de l'APIEME.

en 5 min

3 100
personnes accompagnées en 2025

Le planning France services évolue

Depuis le 1er septembre, les permanences France services et les actions en conseil numérique ont évolué.

- ✔ Le service reste accessible sur tout le territoire, mais il est dorénavant organisé en trois secteurs : vallée d'Abondance, plateau de Gavot et rives du Léman.
- ✔ Les accompagnements demeurent sur rendez-vous.
- ✔ L'ambition reste inchangée : garantir à tous les usagers un accès de proximité, tout en proposant une organisation plus simple, plus lisible et des conditions d'accueil améliorées.

Préparer l'économie de montagne de demain

Face au changement climatique, plusieurs territoires de montagne travaillent pour faire évoluer leur économie. Dans ce cadre, la CCPEVA avec l'Agence économique du Chablais et Haut-Chablais Interco, participent à une démarche collective « Pour une économie de montagne diversifiée et résiliente » aux côtés de la Haute Maurienne Vanoise, le SCoT Mont-Blanc et les Monts du Pilat.

Accompagnés par les agences AIR coop et UTOPIES avec le soutien de la Banque des territoires, l'objectif est de trouver de nouvelles solutions pour diversifier notre économie face aux défis climatiques. Plusieurs ateliers réunissant les acteurs des filières bois, agroalimentaire, BTP et artisanat du territoire, ont permis d'identifier des premières pistes d'actions.



campus connecté du Léman



RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2026 :

22 **étudiants inscrits** dans des filières de type Diplôme d'Accès aux Études Universitaire / BTS / Licence / Master / Titre professionnel / Préparation aux concours

Les inscriptions sont possibles toute l'année !
Contacter Sophie Pawlaczyk, tutrice coordinatrice :
campus@cc-peva.fr ou 06 80 65 91 64

PROCHAINES PORTES OUVERTES :
+ **18 et 25 novembre** 2026 + **17 et 24 février** 2027
+ **7 et 28 avril** 2027 + **23 et 30 juin** 2027





Programme à venir pour le campus :

- Initiation au FlagBall et au e-sport avec les Black Panthers, espace game avec le CRIC,
- Randonnée en montagne,
- Exposition au Palais Lumière,
- Rencontres avec des professionnels...

Plus d'informations sur cc-peva.fr/campus

Taxe de séjour : modalités de paiement pour les hébergeurs

Depuis 2019, la CCPEVA est en charge de la collecte de la taxe de séjour. La plateforme **www.ccpeva.taxesejour.fr** permet de faire les déclarations et faire le lien avec les opérateurs numériques qui collectent eux même la taxe de séjour. Pour 2027, les tarifs restent identiques mais le paiement par chèque ne sera plus autorisé. Les services de l'office de tourisme intercommunal restent à votre entière disposition pour vous informer et vous accompagner dans la collecte, la déclaration et le reversement de la taxe de séjour.

Pour toute question sur la taxe de séjour, contactez-nous :
+ Par courriel : ccpeva@taxesejour.fr
+ Par téléphone : 04 28 38 52 80



Poser un regard nouveau sur un territoire que je connais depuis toujours !

Pierre Gillet, nouveau directeur de l'OTPEVA*

L'EXPÉRIENCE DU TERRAIN *au service d'une ambition collective*

Originaire de Saint-Paul-en-Chablais, Pierre Gillet revient sur son territoire de cœur pour diriger l'OTPEVA* et fédérer les acteurs de vingt communes autour d'une destination aux multiples visages.

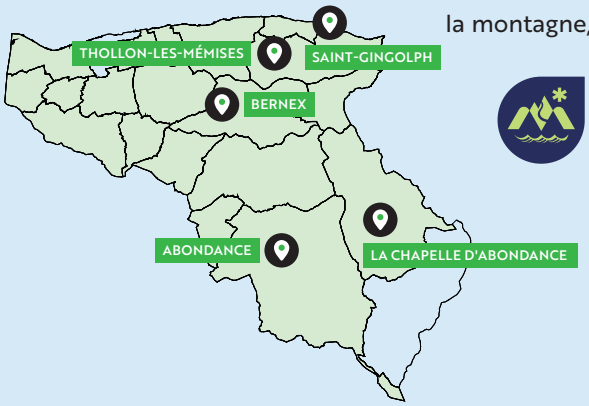
Fin août, Pierre Gillet a retrouvé un terrain qu'il connaît intimement en prenant la direction de l'Office de tourisme pays d'Évian - vallée d'Abondance. Pour cet enfant de Saint-Paul, cette nomination a le goût d'un retour aux sources et d'un nouveau défi au service du territoire.

Son parcours s'est construit au plus près de la montagne. Après plus de quinze années comme pisteur-secouriste, notamment aux Portes du Soleil, il s'est tourné vers le tourisme et l'animation. De Bernex à la Vallée d'Aulps, puis de Samoëns au Haut-Giffre, il a acquis en plus de trente ans une solide expérience du terrain et du travail en réseau.

Cette expérience, Pierre Gillet souhaite aujourd'hui la mettre au service des deux grandes missions de l'OTPEVA : promouvoir la destination et animer le territoire.

À ses côtés, quatorze collaborateurs permanents, renforcés par six saisonniers, accueillent les visiteurs dans cinq bureaux d'information touristique ouverts à l'année : Abondance, Bernex, La Chapelle-d'Abondance, Thollon-les-Mémises et Saint-Gingolph.

L'équipe dispose aussi d'un bureau administratif à Féternes et d'un bureau itinérant qui sillonne le territoire l'été.



Ce nouveau chapitre s'écrit avec Joël Grandcollot-Bened, nouveau président de l'OTPEVA.

Maire de Saint-Gingolph et vice-président de la CCPEVA chargé des mobilités, il est engagé depuis quinze ans dans le tourisme. Le directeur et le président partagent une même ambition : fédérer communes, professionnels et partenaires pour mieux faire rayonner une destination où le lac rencontre la montagne, au fil des saisons.

LEMAN MOUNTAINS EXPLORE

Notre territoire possède un potentiel tel qu'il mérite un engagement de tous : portons haute la destination Leman Mountains Explore !

Joël Grandcollot-Bened,
Président de l'Office de tourisme pays d'Évian - vallée d'Abondance



*OTPEVA : Office de tourisme pays d'Évian - vallée d'Abondance.



UN NOUVEAU RÉSERVOIR *pour sécuriser les besoins en eau potable*

Garantir un approvisionnement en eau potable fiable et durable sur le territoire, c'est l'engagement de la communauté de communes pays d'Évian – vallée d'Abondance depuis la prise de compétence en 2021. Face aux défis climatiques et touristiques le projet du réservoir de Meurba sur la commune de Châtel illustre la volonté collective d'assurer un service public de qualité, en anticipant les besoins futurs en eau potable. Retour sur ce projet d'envergure.

- Captation de la source
- Définition du périmètre de protection
- Mise en place des infrastructures de pompage et de refoulement

2018-2019

- Reprise de la compétence eau potable par la CCPEVA
- Création du réseau de distribution du futur réservoir

2021

Lancement de la construction du réservoir

AOÛT 2025

Mise en eau et essais

SEPTEMBRE 2026

Mise en service du réservoir

FIN AUTOMNE 2026

Un projet structurant porté sur le long terme

La réalisation du réservoir d'eau potable à Châtel marque l'aboutissement d'un projet ambitieux initié par la commune de Châtel dès 2007, avec les premières recherches hydrogéologiques. Ce projet, étalé sur 19 années, témoigne d'une volonté politique forte et d'une vision à long terme pour garantir la qualité et la sécurité de l'approvisionnement en eau.

Un chantier mené en trois phases

Après une première tranche réalisée par la commune, permettant la captation de la source de Meurba et la mise en place des infrastructures de pompage et de refoulement, la CCPEVA a pris le relais pour le raccordement au réseau de distribution. La troisième et dernière tranche des travaux a porté sur la construction du réservoir sur le site du Crêt, en amont du chef-lieu, et au renforcement de la station de pompage de la Béchigne pour accompagner l'augmentation des capacités.

Une construction ambitieuse mais essentielle

L'ouvrage prend la forme d'un réservoir circulaire de type coupole, d'une capacité de 1 200 m³. La réalisation de ce dôme spectaculaire a représenté un véritable défi technique, avec la mise en place d'un coffrage de grande ampleur avant le coulage de volumes importants de béton.

Le volume prélevé de la source de Meurba, limité par arrêté préfectoral à 820 m³/j, permet de répondre aux besoins en eau sur la commune à moyen-long terme, tout en préservant un écoulement suffisant dans le ruisseau du Meurba, affluent de la Dranse d'Abondance.





Timelapse du chantier



1 383 000 € HT

Coût total des travaux (hors études)

Le projet bénéficie du soutien financier du Département de la Haute-Savoie et de l'État, dans le cadre du programme France Nation Verte.

+ 5 000 usagers concernés.

+ Capacité 1 200 m³ d'eau



Ce projet d'envergure, initié par la commune de Châtel puis porté par la CCPEVA, illustre pleinement la volonté et la capacité des communes et de l'intercommunalité à unir leurs forces autour de projets structurants, au service de l'intérêt général et en réponse aux enjeux de demain. Ce réservoir en est une parfaite illustration : en partageant une ambition commune et en travaillant ensemble, nous démontrons notre capacité à construire des solutions durables et adaptées aux besoins du territoire.

Maxime Julliard, 7ème vice-président - Gestion de l'eau et assainissement



D'où vient l'eau de notre robinet ? Comment la CCPEVA sécurise-t-elle cette ressource fragile ? Et que pouvons-nous faire, chacun à notre échelle, pour la préserver ? La CCPEVA vous répond.

L'EAU,
une ressource précieuse et vulnérable

L'eau potable est indispensable à notre quotidien. Pourtant, sa disponibilité n'est jamais acquise : elle dépend des ressources du territoire, des conditions météorologiques, de nos consommations et de la capacité des réseaux à acheminer l'eau jusqu'à chaque habitation.

L'été 2026 l'a une nouvelle fois montré : même sur un territoire où l'eau est très présente, l'équilibre peut devenir fragile. La sécheresse et l'absence de précipitations suffisantes mettent les ressources sous tension, tandis que les besoins peuvent varier fortement au cours de l'année.

Produire et distribuer de l'eau potable, c'est donc bien plus que faire couler l'eau au robinet. La CCPEVA assure un service complet : surveillance des ressources, traitement, stockage, entretien des réseaux, recherche de fuites, interventions, renouvellement des équipements et sécurisation de l'approvisionnement.



3 QUESTIONS À...

Maxime Julliard, vice-président à l'eau potable et à l'assainissement.

En place depuis 6 mois, quels principaux enjeux pour l'eau potable sur le territoire avez-vous identifiés ?

Ces six premiers mois m'ont permis d'identifier plusieurs enjeux majeurs : préserver la qualité de l'eau, sécuriser nos ressources et assurer une gestion durable de notre patrimoine. Deux études structurantes, le Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) et le schéma directeur de l'eau potable, nous permettront de mieux anticiper les risques et de définir les priorités d'action. La sécheresse que nous traversons depuis cet été a également mis en évidence la vulnérabilité de certaines ressources, mais aussi la réactivité des équipes pour limiter les impacts sur l'approvisionnement des habitants.

Comment la CCPEVA agit-elle pour sécuriser l'approvisionnement en eau aujourd'hui et demain ?

La CCPEVA agit au quotidien pour garantir un approvisionnement en eau fiable et durable. Cela passe par la surveillance des ressources, la recherche et la réduction des fuites, l'entretien et le renouvellement des réseaux, ainsi que le développement des interconnexions et la sécurisation des réservoirs. Pour anticiper les besoins futurs, nous nous appuyons sur le schéma directeur de l'eau potable et une programmation pluriannuelle des investissements. L'objectif est de renforcer la résilience de nos infrastructures, de limiter les pertes et de garantir aux habitants une eau de qualité, même en période de tension sur la ressource.

Pourquoi la préservation de l'eau est-elle l'affaire de tous ?

Notre ambition est de construire une gestion de l'eau potable responsable et adaptée aux usages, aux évolutions du territoire et du climat. Préserver l'eau est l'affaire de tous, car elle est indispensable à la vie, à l'agriculture et à nos activités économiques : en conciliant ces usages et en agissant collectivement, nous garantirons cette ressource. Nous devons également développer une culture commune de la sobriété, car chaque geste compte pour préserver cette ressource essentielle. En lien avec les communes, nous souhaitons inscrire notre action dans le long terme afin de concilier les besoins des habitants, le développement du territoire et la préservation de notre patrimoine naturel.

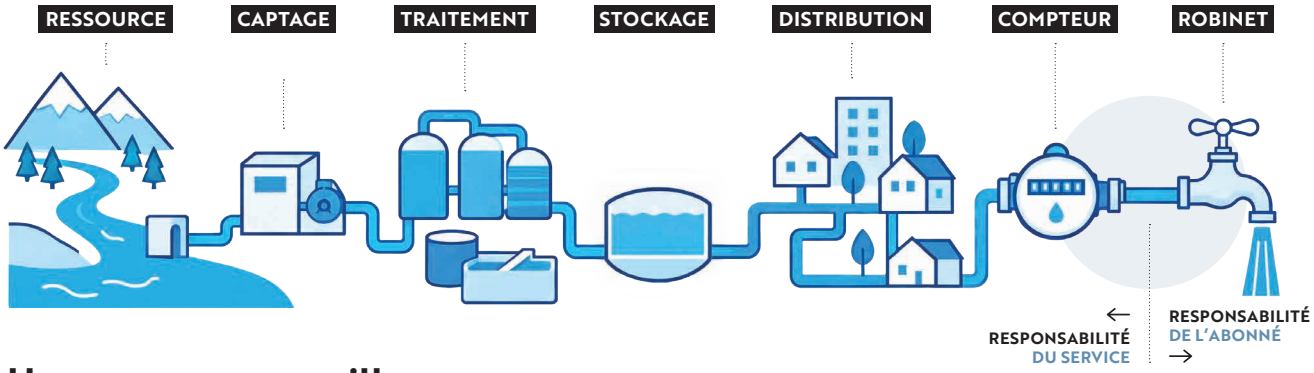
De l'eau au robinet, tout un service

170
ouvrages d'eau potable
(moitié captages, moitié stockages)

Le cycle de l'eau

Avant d'arriver au robinet, l'eau suit un véritable parcours.

La présence d'eau sur le territoire ne suffit pas : il faut pouvoir la capter dans les ressources du territoire, garantir sa qualité, la traiter si nécessaire, la stocker puis l'acheminer par les réseaux jusqu'aux habitants.



Une eau sous surveillance

L'eau distribuée au robinet fait l'objet d'une surveillance à plusieurs niveaux. D'un côté, **l'Agence régionale de santé (ARS)** réalise le contrôle réglementaire de la qualité de l'eau. De l'autre, **le service de l'eau de la CCPEVA** assure un suivi en interne afin de compléter la surveillance continue de la qualité de l'eau distribuée.

Les analyses portent sur près de 200 paramètres, notamment les paramètres microbiologiques, les pesticides et les micropolluants.

1 005 **analyses réglementaires réalisées** par an sur l'eau potable du territoire

Ce que finance ma facture d'eau

Quand je paie ma facture d'eau, je ne paie pas uniquement l'eau qui sort de mon robinet.

Le prix du service finance l'ensemble des étapes nécessaires pour prélever, pomper, traiter, contrôler, stocker et distribuer l'eau, mais aussi l'entretien et le renouvellement des réseaux et des équipements.

2,83 € TTC/m³* **prix du service d'eau potable** en 2025

*Pour une facture correspondant à l'abonnement annuel et la consommation de 120 m²

dont **23%** **de taxes et de redevances** à l'agence de l'eau

CALCAIRE : Mauvaise qualité ? Non !

Sur un territoire calcaire comme celui de la CCPEVA, l'eau peut être naturellement dure, c'est-à-dire riche en calcium et en magnésium. Cette caractéristique n'est pas un signe de mauvaise qualité de l'eau. Elle peut en revanche avoir des conséquences bien connues au quotidien : le calcaire peut favoriser les dépôts sur les robinets et les appareils électroménagers, notamment les chauffe-eau, lave-linge ou lave-vaisselle. Il peut également modifier légèrement la perception du goût de l'eau.

À retenir : une eau calcaire reste parfaitement potable.

QUE PUIS-JE FAIRE À MON ÉCHELLE ?

- Je m'informe sur la qualité de mon eau en consultant les résultats des analyses de mon secteur. Les résultats des contrôles sanitaires sont accessibles en ligne, via le site de la CCPEVA.
- Je comprends que la qualité de l'eau ne se résume pas à son goût ou à sa dureté.
- Je limite le calcaire en détartrant mes équipements, en faisant vérifier mes appareils de chauffe-eau et de chauffage et, si besoin, en installant un adoucisseur d'eau adapté.



Un équilibre fragile à sécuriser

Été 2026 : quand la ressource est sous tension

15
allers-retours
de camion-citerne

Pour faire face aux situations les plus tendues, les équipes de la CCPEVA ont également assuré des distributions d'eau en bouteilles.

L'été 2026 a rappelé une réalité : la présence d'eau sur notre territoire ne signifie pas que toutes les ressources sont disponibles partout et à tout moment. Après un hiver et un printemps insuffisamment arrosés, les ressources ont été davantage sollicitées pendant l'été. Avec les fortes chaleurs, les besoins en eau augmentent alors même que les ressources disponibles peuvent diminuer.

Sur le territoire de la CCPEVA, les situations ont été différentes selon les secteurs :

+ Dans certaines communes, la demande a atteint ou dépassé les capacités des sources, nécessitant un approvisionnement par camion-citerne ;
+ Dans d'autres secteurs, le niveau des ressources est devenu très faible, conduisant également à mettre au service des réseaux d'interconnexions entre communes ;
+ Ailleurs, la situation est restée plus favorable.

Une question de quantité… mais aussi de qualité

Une sécheresse ne signifie pas seulement qu'il y a moins d'eau disponible. Lorsque les températures augmentent et que les ressources diminuent, les conditions de fonctionnement des milieux aquatiques évoluent également. Des épisodes de pluie intenses après une période sèche peuvent par ailleurs entraîner davantage de ruissellement et de matières vers certaines ressources.

Préserver l'eau, c'est donc aussi protéger les milieux qui permettent son renouvellement et sa qualité.

Un réseau à entretenir sous nos pieds

Pour garantir l'accès à l'eau potable, la CCPEVA agit à plusieurs niveaux.



+ SURVEILLER

Les équipes suivent l'évolution des ressources, des niveaux d'eau et des consommations afin d'identifier rapidement les situations de tension.

+ INTERVENIR

Dans le cas de la maintenance préventive et en cas de casse, elles interviennent sur les réseaux et les équipements, recherchent les fuites et mettent en œuvre les solutions nécessaires pour maintenir l'approvisionnement.

+ SÉCURISER

La CCPEVA travaille également à renforcer la capacité du territoire à faire face aux situations de tension : interconnexions des réseaux, entretien des réservoirs et des équipements, renouvellement et renforcement des canalisations…

UN CHANTIER À SUIVRE

Création du réservoir de la source de Meurba

+ En savoir plus dans la rubrique « Engagement », page 8 de ce magazine.



QUE PUIS-JE FAIRE À MON ÉCHELLE ?

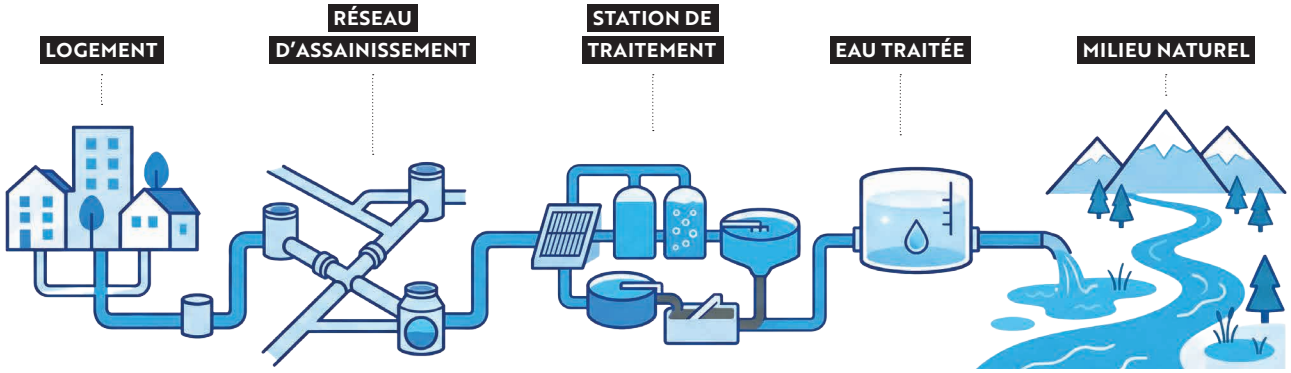
+ J'adapte mes usages pour préserver la ressource car chaque goutte compte, surtout lorsque la ressource est sous tension : arrosage, remplissage des piscines, lavage…
+ Je limite les consommations inutiles et je signale les fuites ou anomalies constatées sur le réseau public.
+ Je respecte les restrictions d'eau, lorsqu'elles sont en vigueur. *Vérifier la rubrique actualités du site internet de la CCPEVA (voir QR code).*

Après usage, une autre histoire commence

Quand l'eau quitte nos maisons

8 stations de traitement des eaux usées sur le territoire

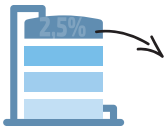
Une fois utilisée dans nos logements, l'eau ne disparaît pas. Elle entame un nouveau parcours : collecte, traitement, puis rejet dans le milieu naturel. L'assainissement joue ainsi un rôle essentiel pour limiter les pollutions et préserver les rivières, les sols et les milieux aquatiques.





Dans les coulisses du traitement des eaux usées

Le service assainissement assure l'acheminement des eaux usées des habitations vers les stations de traitement. Au quotidien, nous réalisons des curages préventifs et curatifs pour garantir le bon fonctionnement des canalisations, ainsi que le nettoyage des postes de relevage à l'aide de véhicules hydrocureurs. J.F.



dont **2,5%** de taxes et de redevances à l'agence de l'eau

2,43 € TTC/m³* prix du service d'assainissement en 2025

Et si mon habitation n'est pas raccordée ?

Toutes les habitations ne sont pas desservies par un réseau d'assainissement collectif.

Dans ce cas, les eaux usées sont traitées par une installation d'assainissement non collectif (ANC). Celle-ci doit être adaptée, entretenue et contrôlée afin de limiter les risques pour l'environnement et la santé.

1 378 installations d'assainissement non collectif sur le territoire

Plus d'informations disponibles sur le site de la CCPEVA.

QUE PUIS-JE FAIRE À MON ÉCHELLE ?

+ Je prends soin de mes canalisations, les réseaux d'assainissement ne sont pas des poubelles.
+ Dans les toilettes, je ne jette pas :
  - Les lingettes, même lorsqu'elles sont indiquées comme « biodégradables » ou « jetables dans les toilettes » ;
  - Les cotons et cotons-tiges ;
  - Les protections hygiéniques ;
  - Les couches ;
+ Dans l'évier, je ne verse pas :
  - Les huiles et graisses de cuisson ;
  - Les produits chimiques ;
  - Les peintures, solvants ou produits toxiques ;
  - Les médicaments.

Le bon réflexe : les déchets ont leur propre filière de collecte. Les toilettes et les éviers sont réservés aux eaux usées.



Préparer l'eau de demain

Une feuille de route pour les années à venir

Garantir l'accès à l'eau potable demain suppose d'anticiper dès aujourd'hui. La CCPEVA dispose d'une feuille de route à long terme pour accompagner l'évolution du territoire et faire face aux besoins futurs.

Son objectif : anticiper les besoins, hiérarchiser les travaux, programmer les investissements et renforcer la sécurité de l'approvisionnement. Cette stratégie permet de donner une direction commune aux actions à venir, tout en tenant compte de l'évolution des ressources, des réseaux, des usages et du changement climatique.

+ INTERCONNECTER
Relier les réseaux pour pouvoir mieux sécuriser l'approvisionnement.

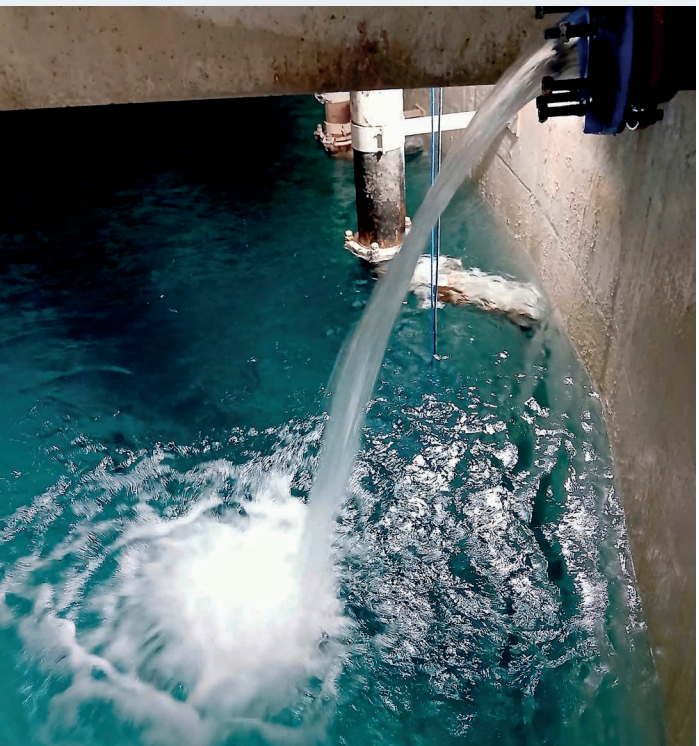
+ ENTRETENIR
Préserver les réservoirs, les équipements et les ouvrages existants.

+ RENOUVELER
Remplacer progressivement les réseaux et équipements vieillissants.

+ SURVEILLER
Mieux suivre les ressources, les consommations et les fuites.

+ TRAITER
Faire évoluer les équipements de traitement lorsque cela est nécessaire.

+ ANTICIPER
Programmer les investissements en fonction des besoins du territoire.



LES CHIFFRES CLÉS DE L'EAU 2025

EAU POTABLE

23 606 abonnés

591 km de réseau

2 833 975 m³ consommés par les abonnés

3,17 km de réseau renouvelés

2 057 098 € HT de travaux sur le réseau d'eau potable

ASSAINISSEMENT

22 081 abonnés

789 948 € HT de travaux sur les réseaux d'assainissement

464,91 km de réseau d'assainissement collectif

Contacts guichet unique eau et assainissement :
04 58 57 03 00 · accueil.eaux@cc-peva.fr

Toutes les informations sur l'eau sur le site de la CCPEVA.

L'eau, c'est l'affaire de tous

Préserver l'eau repose à la fois sur les actions de la collectivité et sur les gestes de chacun au quotidien. Je m'informe. J'adapte mes usages. Je respecte les restrictions. Je signale les anomalies. Je protège les réseaux et les milieux. L'eau est une ressource essentielle.

La préserver aujourd'hui, c'est contribuer à garantir sa disponibilité demain.

ENSEIGNES ET PUBLICITÉ
Les règles sur notre territoire

Commerçants, artisans, professionnels : avant d'installer une enseigne ou un panneau publicitaire, quelques règles sont à connaître. À l'échelle de la Communauté de communes pays d'Évian – vallée d'Abondance, le Règlement local de publicité intercommunal (RLPi) encadre les dispositifs visibles depuis l'espace public.

LE RLPi, À QUOI ÇA SERT ?

Les enseignes et les panneaux publicitaires participent à l'attractivité de nos commerces et à la vie de nos communes. Mais leur implantation, leurs dimensions ou leur éclairage peuvent aussi avoir un impact sur les paysages et le cadre de vie. Le RLPi fixe donc des règles communes pour mieux intégrer ces dispositifs à leur environnement, préserver la qualité des paysages et tenir compte des particularités du territoire.

Son objectif : **concilier visibilité des activités économiques et préservation du cadre de vie.**

Les règles applicables dépendent notamment de la nature du dispositif et de son lieu d'installation. Avant tout projet, il est donc important de vérifier ce qui est autorisé à l'emplacement concerné.

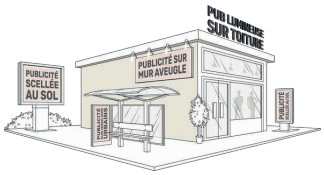
ENSEIGNE, PUBLICITÉ, PRÉENSEIGNE : QUELLE DIFFÉRENCE ?

Ces trois dispositifs n'ont pas la même fonction et ne sont pas soumis aux mêmes règles.



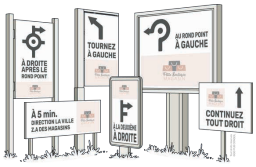
L'enseigne :
elle identifie votre activité

Une inscription, un logo ou une image apposée sur un bâtiment où s'exerce votre activité, comme le nom de votre boutique en façade.



La publicité :
elle attire l'attention

Une inscription, une image ou un panneau destiné à informer le public ou à attirer son attention, sans identifier directement l'activité exercée sur place.



La préenseigne : elle indique une direction ou une proximité

Un panneau ou une inscription qui signale la proximité d'un lieu où s'exerce une activité, par exemple un commerce situé plus loin.

25%

La surface cumulée des enseignes est limitée à 25 % de la surface de la façade commerciale lorsque celle-ci mesure moins de 50 m²

UNE ENSEIGNE BIEN INTÉGRÉE, C'EST ESSENTIEL !

Le choix d'une enseigne ne se limite pas à son graphisme ou à sa visibilité. Son emplacement, ses dimensions, ses matériaux et son éclairage doivent également respecter les règles en vigueur.

QUELQUES PRINCIPES À RETENIR :

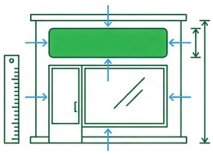
- ✔ **Respecter la façade :** l'enseigne doit s'harmoniser avec l'architecture du bâtiment et tenir compte de ses ouvertures et de ses éléments décoratifs.
- ✔ **Choisir le bon emplacement :** les enseignes sont notamment interdites sur les arbres, les garde-corps et les toitures…
- ✔ **Maîtriser les dimensions :** les surfaces autorisées varient selon le type d'enseigne et sa configuration.
- ✔ **Limiter les nuisances lumineuses :** les enseignes lumineuses doivent respecter des horaires d'extinction et les enseignes clignotantes sont interdites, sauf exceptions.

VOUS CHANGEZ D'ENSEIGNE ?
Suivez le guide !

Nouveau nom, changement de devanture ou envie de moderniser votre commerce : un projet d'enseigne se prépare en amont. Pour éviter les mauvaises surprises, mieux vaut vérifier les règles avant de commander votre panneau ou de lancer sa fabrication.

VOTRE PROJET EN 4 ÉTAPES

1 DÉFINISSEZ VOTRE PROJET



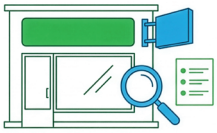
Précisez le type d'enseigne souhaité : en façade, perpendiculaire au mur, au sol ou lumineuse. Définissez ses dimensions, son emplacement et son éclairage éventuel.

2 VÉRIFIEZ LES RÈGLES APPLICABLES



Consultez le RLPi de la CCPEVA pour connaître les prescriptions liées à votre projet et à la localisation de votre commerce. Les règles varient selon le type d'enseigne et son installation.

3 RENSEIGNEZ-VOUS AUPRÈS DE VOTRE MAIRIE



Avant de lancer la fabrication, contactez la mairie de votre commune. Elle vous indiquera la procédure à suivre, le formulaire à utiliser et les pièces à fournir.

4 DÉPOSEZ VOTRE DOSSIER AVANT L'INSTALLATION



Si votre projet nécessite une démarche administrative, déposez votre dossier en mairie et respectez la procédure avant toute installation.

Une fois posée, votre enseigne doit rester propre et en bon état d'entretien et de fonctionnement.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Une enseigne lumineuse ne peut pas rester allumée toute la nuit !

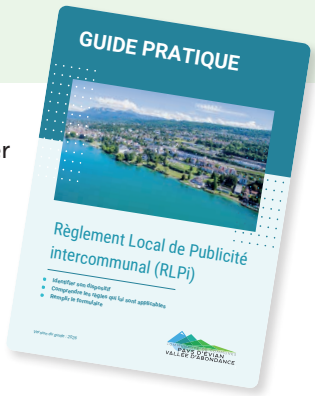
Elle doit généralement être éteinte entre 23h et 6h, hors activité. Des horaires adaptés s'appliquent aux établissements dont l'activité débute ou se termine entre 22h et 7h.

Les enseignes clignotantes sont interdites, sauf exceptions, pour les pharmacies et les services d'urgence.

Avant de vous lancer, cochez les bonnes cases !

- ✔ J'ai identifié le type d'enseigne souhaité.
- ✔ J'ai vérifié les règles du RLPi applicables à mon emplacement.
- ✔ J'ai défini les dimensions, la position et l'éclairage.
- ✔ J'ai contacté ma mairie pour connaître les démarches et les documents nécessaires.
- ✔ J'ai vérifié la procédure à respecter avant l'installation.

Un doute sur votre projet ? La mairie de votre commune est votre premier interlocuteur pour connaître les démarches à effectuer et les règles applicables. Retrouvez le guide pratique du RLPi, les règles détaillées et les documents utiles sur le site de la CCPEVA : *www.cc-peva.fr*



Le RLPi complète le Code de l'environnement. Chaque projet doit être étudié au regard de sa nature et de son emplacement.
Les informations présentées dans ce dossier sont un résumé pratique et ne remplacent pas la consultation du règlement en vigueur.

France services : un coup de pouce pour vos démarches du quotidien



**Retraite, santé, impôts, emploi, famille, titres administratifs…
Les démarches dématérialisées du quotidien sont nombreuses et pas toujours simples à réaliser seul.**

Toute l'année, les conseillères France services accompagnent les habitants pour faciliter leurs démarches, auprès des 12 organismes publics partenaires. À vos côtés, la Conseillère numérique aide à maîtriser les outils informatiques nécessaires à l'utilisation des services en ligne. Permanences, ateliers et accompagnements individuels composent ainsi toute l'année une offre de proximité, gratuite et confidentielle.

+ Des réponses, des conseils pour gagner en autonomie
+ **12 partenaires**, un accompagnement de proximité

Finances publiques · Allocations familiales · L'Assurance Maladie · l'assurance retraite · France Titres · France Travail · santé famille retraite services · Urssaf · France Rénov' · Le Chèque Énergie · La Poste · point-justice

Changer les habitudes, préserver demain : la mission des ambassadeurs du tri

Depuis 20 ans maintenant, les ambassadeurs du tri de la CCPEVA sillonnent le territoire pour sensibiliser la population, les commerçants, les administrations, l'habitat collectif et les écoles.

Leur rôle ? Faire évoluer les pratiques, favoriser les bons gestes et permettre d'améliorer la qualité du tri. Et pour cela, des campagnes de sensibilisation sont menées régulièrement auprès des différents publics (scolaires, habitants, associations, entreprises) par les ambassadeurs du tri.



CHIFFRES CLÉS 2025-2026

1 833 élèves sensibilisés dans 78 classes

+ **2 758 personnes sensibilisées** au cours des animations grand public
+ **61 animations** grand public

Biodéchets : bien trier pour mieux valoriser

Le respect des consignes de tri des biodéchets est essentiel : quelques erreurs peuvent entraîner le refus de tout un bac. Un tri de qualité, c'est garantir une meilleure valorisation de nos déchets et préserver les ressources. Chaque bon geste compte : une erreur de tri peut compromettre les efforts de tous

Ensemble, donnons de la valeur à nos biodéchets !

2

collectes de perdues représentant 2,4 T de biodéchets incinérés plutôt que valorisés pour cause d'erreur de tri

LE PATRIMOINE SE RACONTE *au fil de l'eau*

Des sources jusqu'aux villages, l'eau a façonné les paysages, accompagné l'installation des populations et contribué au développement des activités locales. Autour des cours d'eau se sont construits des villages, des ponts, des moulins, des lavoirs et autres ouvrages, témoins d'une époque où l'eau rythmait la vie quotidienne.



Bassin, Chef-lieu, Saint-Paul-en-Chablais,1879.

Quand l'eau faisait vivre les villages

Au XIXe siècle, le bassin était un véritable lieu de vie. Source d'eau indispensable, il servait à la consommation, au lavage du linge et des légumes, ou encore à l'abreuvement des animaux. Aujourd'hui, les bassins restent des éléments emblématiques de nos villages et de notre patrimoine. Ils témoignent de l'importance de l'eau dans la vie quotidienne et de la nécessité de préserver cette ressource précieuse.

Le patrimoine de l'eau se découvre aussi dans les détails : les vestiges d'ouvrages disparus permettent de comprendre comment le territoire s'est construit au fil du temps.

Des patrimoines parfois cachés

En bordure de l'Ugine, les vestiges de l'ancien moulin de Vinzier témoignent d'une époque où l'eau était une véritable force motrice. Au XVIIIe siècle, le site formait un « quartier artisanal » avec trois moulins et une scierie. Grâce à une roue hydraulique, le moulin utilisait la force du courant pour produire de la farine. L'eau était ainsi au cœur de l'activité économique locale. Aujourd'hui en ruines et situé sur le GR5, le site rappelle le rôle essentiel de l'eau dans l'histoire industrielle et artisanale du territoire.



Moulin, Vinzier, XVIIIe siècle.

À la fin du XIXe siècle, les cours d'eau deviennent une ressource essentielle au développement industriel. La Dranse d'Abondance est progressivement aménagée pour produire de l'électricité.



Centrale hydraulique, Bonnevaux, 1919.

De la force de l'eau à l'électricité

Mise en service en 1919, la centrale hydroélectrique de Bonnevaux en témoigne. Barrage, conduite forcée, usine et lignes électriques modifient durablement le paysage de la vallée et permettent l'essor de nouvelles activités industrielles. Les centrales de Bioge et de Chevenoz complètent ce réseau et constituent un véritable patrimoine hydroélectrique.

Des bassins aux moulins, des vestiges aux centrales, ces ouvrages racontent une même histoire : celle d'un territoire façonné par l'eau.

Franc succès pour les journées européennes du patrimoine

Cette année encore, les journées du patrimoine ont amené le public à découvrir le territoire et ses trésors. **Plus de 9 000 visiteurs** ont pu bénéficier des animations proposées par la CCPEVA et ses partenaires. Parmi les activités au programme, celles du centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP) Station patrimoine au sein de la Buvette Cachat ont été particulièrement sollicitées avec plus de 2 500 visiteurs. Du côté des scolaires, **364 enfants du territoire** ont bénéficié gratuitement de ces journées grâce à la participation des acteurs culturels locaux et à la prise en charge du transport par la CCPEVA.

Une rentrée placée sous le signe de la mobilité

Du 16 au 22 septembre, ÉVA'D a accompagné la rentrée du transport public avec plusieurs animations.

+ Le jeu-concours « Les arrêts gagnants ÉVA'D » a rencontré un beau succès : près de 150 participants et plus de 50 lots distribués.
+ Un stand d'information à l'embarcadère a attiré près de 100 personnes.
+ Enfin, des équipes présentes à bord des bus urbains ont fait découvrir le nouveau réseau et accompagné les usagers.

2 500 **élèves se sont inscrits cette année** au transport scolaire

Plus de 400 inscriptions ont été effectuées après la date limite d'inscription, générant des ajustements importants: ajout de véhicules, réorganisation de circuits, reconnaissances tardives de trajets pour les conducteurs et coûts supplémentaires. La CCPEVA met tout en œuvre pour assurer le transport des élèves dans de bonnes conditions et répondre ainsi au mieux aux besoins des familles. Il est important, pour le bon déroulement du transport scolaire, de veiller à respecter les dates d'inscription.

« Curieux par nature » : grandir au contact du vivant

Cette journée à Bernex invitait le public à explorer les liens entre nature, santé et développement de l'enfant. Près de 250 participants ont profité d'animations variées : jeux, expériences, activités créatives, découverte de la faune et de la flore, land art et contes en balade. Les ateliers dédiés aux 0-3 ans ont rencontré un vif succès.

Créé pour l'occasion, le « passeport nature » ditribué permettra aux enfants de continuer à le compléter au fil de leurs prochaines balades. Forte de cette réussite, la CCPEVA entend poursuivre cette dynamique et renouveler ce programme dans les années à venir.









© Ville d'Evian (Sébastien Floutard)

Station patrimoine : un premier été réussi !

70 400

visiteurs accueillis cet été
à Station patrimoine

Contact : 04 58 57 03 02
ciap@cc-peva.fr
www.cc-peva.fr/ciap

L'engouement autour des dispositifs mis en place prouve à quel point le patrimoine intéresse, questionne et attire le public, qu'il soit du territoire ou d'ailleurs. (Re)découvrir le territoire, autrement, à travers une projection d'images du territoire, des maquettes ludiques et interactives, ou même un espace déguisement pour « faire comme » à la Belle Époque, c'est la promesse du CIAP !

Station patrimoine vous accueille toute l'année gratuitement au 1er étage de la Buvette Cachat à Évian-les-Bains. De septembre à fin juin : mercredi, samedi, dimanche de 10h à 12h et de 14h à 17h30 et jeudi, vendredi de 14h à 17h30. En juillet et août : tous les jours (sauf le mardi) de 10h à 18h.

Forum santé : la prévention santé en action



Le Forum Santé organisé par la CCPEVA, en partenariat avec la ville d'Évian-les-Bains et la CPTS du Haut-Chablais, a sensibilisé un large public à la prévention des cancers et aux comportements favorables à leur santé au quotidien. Les visiteurs ont participé à diverses animations : cohérence cardiaque, fitness, marches, quiz et ateliers alimentation. Le « Côlon Tour » a également permis d'aborder le dépistage de façon ludique et pédagogique. À travers ce temps d'échanges, les participants ont reçu des conseils concrets pour adopter les bons réflexes et prendre leur santé en mains.

Chemin des Bords de Dranse : un itinéraire entretenu et valorisé

Entre Châtel et Bonnevaux, le chemin des Bords de Dranse bénéficie de travaux de remise en état pour préserver la qualité de son itinéraire. Près de 2 km de couche de finition ont été réalisés, accompagnés de travaux de busage et de pose de renvois d'eau contribuant à la bonne gestion des eaux et à la pérennité de l'itinéraire. Deux passages de fauche ont également été effectués. En complément, les agents de la CCPEVA assurent l'entretien régulier du chemin, des aires de pique-nique et de la végétation. À Châtel, des barrières en bois ont été entièrement rénovées sur une longueur de 190 m. Enfin, une variante dédiée au VTT et au trail a été aménagée à La Chapelle d'Abondance, enrichissant les possibilités de découverte et de pratique sportive.

Avec le soutien du Département de la Haute-Savoie dans le cadre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.





+ 40 000

passages sur l'itinéraire
pendant l'été

1 500

passages par jour
au maximum



Un guichet unique pour tous les services :

04 50 81 74 74

Tapez 1 : Lignes régulières et covoiturage
Tapez 2 : Transport à la demande
Tapez 3 : Transport scolaire
Tapez 4 : Éva'Délo

Votre territoire a fait grandir son réseau

LIGNE 1
Thonon les Arts → Évian Embarcadère **en 30 minutes**

LIGNE 2
Marin → Évian, **j'y vais en bus**

LIGNE 3
Nouvelle liaison
Tourronde → Grande Rive vers Publier

LIGNE 4
Deux pays, un même voyage

LIGNE 5
Le plateau n'a jamais été aussi près d'Évian

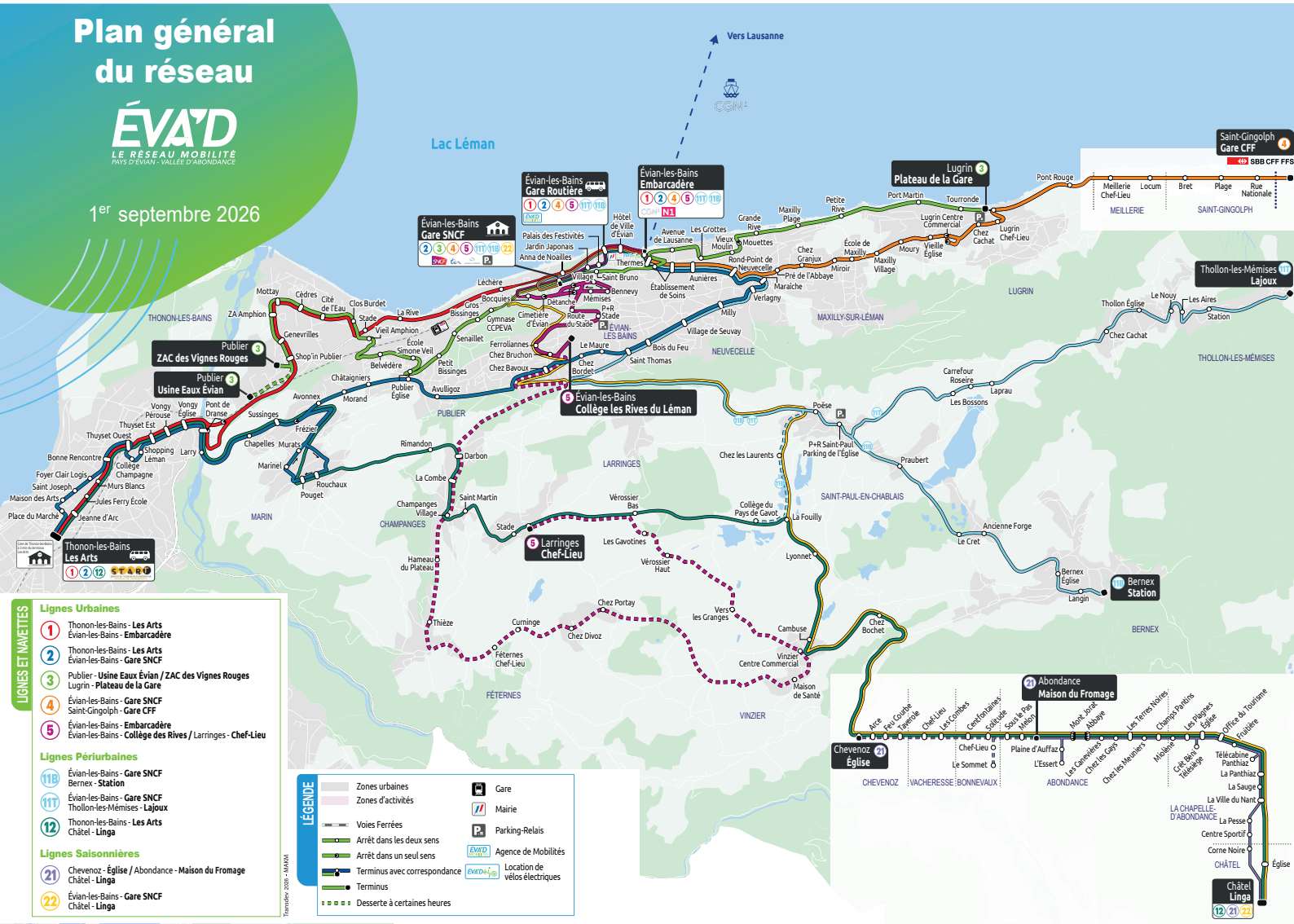
LIGNE 11B 11T
Bernex et Thollon-les-Mémises, **c'est toute l'année**

+ **Le TAD** évolue pour ceux qui en ont le plus besoin
+ **ÉVA'Délo :** Votre agence au bord du Leman. Passez à l'agence, repartez en vélo!

Plan général du réseau

ÉVA'D
LE RÉSEAU MOBILITÉ
PAYS D'EVIAN - VALLEE D'ABONDANCE

1er septembre 2026





Le service transport à la demande

Le service ÉVA'D propose une solution de transport à la demande destinée aux habitants des 22 communes du territoire. Il permet de rejoindre les centres-bourgs, les services et les correspondances avec le réseau de transport.

+ Pour les plus de 60 ans, l'accès fait l'objet d'une étude individualisée.

+ Pour les personnes en situation de handicap, le service permet des déplacements d'adresse à adresse sur le territoire, ainsi que vers certains points de Thonon-les-Bains.

+ Les apprentis peuvent également en bénéficier après étude de leur situation et de leurs besoins de déplacement.

Le transport à la demande ÉVA'D fonctionne du lundi au vendredi de 7h à 19h et le samedi de 9h à 17h30, hors jours fériés. Le service est limité à un aller-retour par usager et par jour.

RÉSERVER UN TRAJET

Les réservations s'effectuent au 04 50 81 74 74 (Tapez 2) ou en ligne, jusqu'à 30 jours à l'avance et selon les places disponibles.

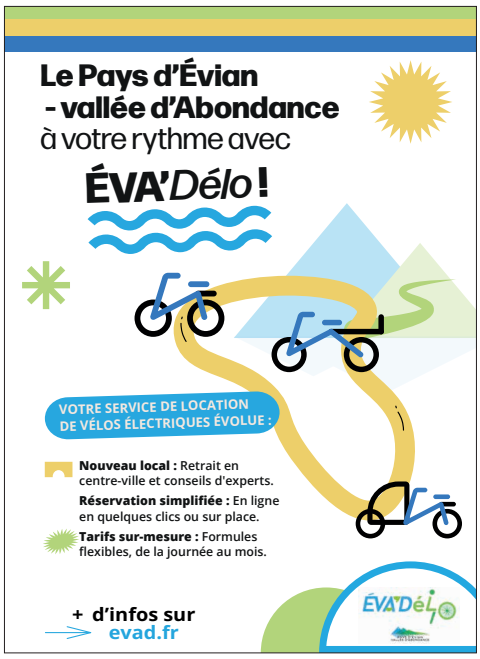
En savoir plus : www.evad.fr

ÉVA'Délo facilite l'accès au vélo électrique

ÉVA'Délo fait évoluer son service de location de vélos électriques pour faciliter les déplacements du quotidien et vous accompagner dans vos projets de mobilité.

La réservation des vélos est simplifiée en quelques clics en ligne ou directement sur place. Avec son nouveau local en centre-ville d'Évian, le service propose désormais un point de retrait facilement accessible, ainsi que des conseils personnalisés pour choisir le vélo le mieux adapté à chaque usage. Côté location, ÉVA'Délo propose des formules flexibles allant d'une journée à 3 mois en fonction des besoins de chacun.





+ **Tarifs et horaires :**

+ **Renseignements et réservations :** 04 50 81 74 74 (tapez 4)

En savoir plus : www.evad.fr

STATION PATRIMOINE

NEW

+ IL ÉTAIT UNE FOIS...

Un conte, une légende, un lieu : découvrez le patrimoine local autrement.

Les mercredis 23 et 30 décembre, 10, 17, 24 février et 3 mars, à 15h.

GRATUIT.

NEW

+ NOËL EN ARABESQUES

Venez créer vos décorations de Noël inspirées de l'Art nouveau, entre motifs floraux et courbes. Un atelier créatif à partager en famille pour préparer un Noël tout en arabesques !

Jeudi 24 décembre de 10h30 à 11h45.

INSCRIPTION : bureaux d'information touristique pays d'Évian – vallée d'Abondance.

boutique.paysdevian-valleedabondance.com

TARIFS : adulte 8 €, réduit 5 €, - de 6 ans gratuit.

NEW

+ DES VŒUX EN FLEURS

Plongez dans l'univers d'Alfons Mucha et composez une carte de vœux inspirée de l'Art nouveau, où ornements et poésie se mêlent avec élégance.

Jeudi 31 décembre de 10h30 à 11h45.

INSCRIPTION : bureaux d'information touristique pays d'Évian – vallée d'Abondance.

boutique.paysdevian-valleedabondance.com

TARIFS : adulte 8 €, réduit 5 €, - de 6 ans gratuit.

NEW

+ QUAND LA MONTAGNE SE MET EN BLANC

La neige bouleverse le paysage... et notre façon d'y vivre. Découvrez les modes de vie adaptés à l'hiver, puis laissez parler votre imagination pour créer un paysage enneigé en pop-up.

Vendredi 19 et 26 février de 10h30 à 11h45.

INSCRIPTION : bureaux d'information touristique pays d'Évian – vallée d'Abondance.

boutique.paysdevian-valleedabondance.com

TARIFS : adulte 8 €, réduit 5 €, - de 6 ans gratuit.

Horaires d'ouverture :

De septembre à fin juin : les mercredis, samedis et dimanches, de 10h à 12h et de 14h à 17h30, et les jeudis et vendredis, de 14h à 17h30.

04 58 57 03 02 - ciap@cc-peva.fr - cc-peva.fr/ciap

GRATUIT.

Entresol de la Buvette Cachat, 19 rue Nationale, Évian-les-Bains.

VILLES & PAYS D'ART & D'HISTOIRE

DÉCOUVREZ LES ANIMATIONS *patrimoine de cet hiver !*

NEW

+ LA COLOMBE DE LA VALLÉE D'ABONDANCE

Découvrez l'histoire et la symbolique de la colombe de la vallée d'Abondance lors d'une visite du village de La Chapelle d'Abondance et d'une exposition, puis réalisez une colombe à suspendre en argile autodurcissante.

Lundi 21 décembre 2026 de 14h à 16h30.
Jeudis 11 et 25 février 2027 de 14h à 16h30.

Église, La Chapelle d'Abondance.

À partir de 6 ans.

INSCRIPTION : bureaux d'information touristique pays d'Évian – vallée d'Abondance.

boutique.paysdevian-valleedabondance.com

TARIFS : adultes 12€, réduit 8€, -6 ans gratuit.



NEW

+ SUR LES PAS DE GRAND-PÈRE À VINZIER

Grand-père aimait beaucoup Vinzier où il venait en voyage chaque année... et il en a gardé de précieux souvenirs ! à chaque fois, il envoyait à sa petite-fille des cartes postales et des photographies prises autrefois dans le village. À elle maintenant de partir sur ses traces avec votre aide !

Retrouvez les lieux pris en photo en observant les détails qui ont traversés le temps, et aidez-la à retrouver le trésor qu'il lui a laissé en souvenir.

Une activité ludique et familiale pour découvrir Vinzier autrement, entre patrimoine, observation, histoire et jeu de piste.

Dimanche 4 avril de 10h30 à 12h.

Devant la mairie, 1 place de la mairie, Vinzier.

Prévoir des vêtements adaptés à la météo et des baskets. Enfants bienvenus à partir de 6 ans !

INSCRIPTION : bureaux d'information touristique pays d'Évian – vallée d'Abondance.

boutique.paysdevian-valleedabondance.com

TARIFS : adultes 8€, réduit 5€, -6 ans gratuit.

Programme complet disponible sur **cc-peva.fr** et dans les offices de tourisme du territoire.